

**Par courriel seulement**

Chicoutimi, le 21 juin 2012

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Direction de l'expertise environnementale et de la coordination  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable  
Bureau 2.10  
Québec (Québec)  
G1R 6A6

À l'attention de Mme Rita Leblanc

OBJET : Desserte ferroviaire – Port de Saguenay  
V/réf : 60245180

Madame, Monsieur, les Commissaires,

Toujours intrigué par le texte de la réponse portant le numéro 16 que vous donnait Port Saguenay en réponse à la même question numéro 16 que vous lui aviez posée, j'ai bien relu et relu le texte en question et je demeure toujours sceptique sur les raisons que vous donne Port Saguenay concernant la tourbière que je possède sur les lots 416 et 417.

J'étais également été intrigué par les plans que m'avait remis l'évaluateur de Port Saguenay lorsqu'il a voulu discuté du côté pécunier de ce dossier, à savoir que les plans qui m'ont été remis ont été préparés par l'arpenteur Jean-Pierre Simard en date du 5 décembre 2011, et portent le numéro de minute 10 739 dudit arpenteur pour les lots 416 et 417 et le numéro de minute 10 743 pour le lot 411. Ces plans, qui vous sont transmis en pièces jointes, montrent bien un endroit quelconque où doit passer éventuellement la desserte et autres infrastructures, et donnent également la superficie à être acquise par Port Saguenay, soit une superficie de 19.58 acres sur les 416 et 417 et de 10.29 acres sur le lot 411. Aucun de ces plans ne fait mention des mesures des parties de lots à être éventuellement acquises par Port Saguenay, ce qui m'a fortement intrigué car, pour avoir travaillé depuis 50 ans avec des arpenteurs, je suis bien placé pour savoir qu'une partie de terrain à être acquise doit comporter des mesures pour connaître où commence et où finit le terrain à être acquis et que de plus un point de rattachement à ces parties à être acquises est absolument nécessaire.

.../2

J'ai donc fait cet après-midi un téléphone à Jean-Pierre Simard, l'arpenteur concerné, lui demandant s'il pouvait me faire parvenir de nouveaux plans avec les mesures précises concernant ces parties de terrains à être éventuellement acquises. Il a été d'une gentillesse incontestable mais ne peut se rendre à ma demande, attendu que le mandat qu'il a eu de Port Saguenay était seulement de montrer sur des plans l'endroit approximatif où passerait cette desserte en s'appuyant sur des plans généraux. Il m'a confirmé qu'il n'est jamais allé sur le terrain, et que par conséquent aucun arpentage n'a été fait pour établir définitivement l'assiette de la desserte et déterminer le nombre de pieds qu'il y a entre la desserte concernée et ma tourbière, de sorte que Port Saguenay, quand il mentionne, dans sa réponse, que ma tourbière est située à 330 mètres des limites de la future emprise ferroviaire, il est complètement dans le champs pour ne pas dire dans la tourbe. Rien n'est sérieux dans l'attitude de Port Saguenay, et vu qu'aucune étude d'impact n'a été faite sur ma tourbière, sauf peut-être dans le secteur du tracé proposé, qu'aucun arpentage n'a été fait, je pense que Port Saguenay devrait avoir la décence de ne pas s'avancer dans des sujets qu'il ne connaît pas. Je préfère me fier à l'opinion que me donnait M.Daniel Lachance dans sa lettre du 18 mai 2012, personne en qui j'ai confiance et qui serait peut-être la personne idéale pour établir, avec l'arpenteur Jean-Pierre Simard, la superficie complète de ma tourbière et, à ce moment là seulement, nous pourrions savoir quelle distance il y a entre la ligne nord-ouest de la desserte à venir et la limite sud-est de ma tourbière. Port Saguenay parle toujours du noyau de ma tourbière. Selon la définition que je comprends du mot « noyau », ce mot signifie « milieu ou encore région centrale de quelque chose », dans le cas qui nous intéresse il faut parler de la limite sud-est de ma tourbière à cet endroit. Ce qui peut faire une grosse différence et nous donner l'heure exacte.

Je sollicite donc de la Commission qu'elle exige des administrateurs de Port Saguenay de mandater sérieusement l'arpenteur Jean-Pierre Simard pour qu'il établisse les plans nécessaires où passera effectivement la desserte ferroviaire et je pense que si M.Simard a un mandat sans restriction de faire un vrai travail d'arpenteur, nous n'avons pas à lui dire quoi faire. Sur le terrain il saura bien agir en professionnel qu'il est et ces nouveaux plans nous permettront alors de savoir où nous nous en allons pour répondre aux allégations farfelues des dirigeants de Port Saguenay qui émettent des opinions dans un domaine qu'ils ne connaissent aucunement, soit celui des tourbières et milieux humides en général. Je pense que les dirigeants de Port Saguenay devraient avoir recours plus souvent à M.Daniel Lachance et aux experts du ministère, présents à l'assemblée du 23 mai 2012, avant de se prononcer sur un sujet aussi délicat.

-3-

En ce qui me concerne, j'aimerais que toutes les réponses à mes questions proviennent directement, si la chose est possible, soit de la Commission ou soit de M.Daniel Lachance, et non des autorités portuaires, celles-ci étant évidemment portées à s'avantager pour que leur projet se concrétise à tout prix.

Encore une fois je vous remercie de l'attention que vous porterez à mes réflexions et si par hasard vous désiriez contacter l'arpenteur Jean-Pierre Simard vous pouvez le faire au numéro \_\_\_\_\_, et demeure,

Bien à vous,

AG/dt

Allyre Gagnon, notaire

4 012 691 PTIE  
Sup: 36 556,7 m<sup>2</sup>

4 012 785

*lot 2 = 41660 m<sup>2</sup>*

*ou 448940,2583 p.c.*

*ou 10,29 p.c.*

4 012 787

4 012 784

4 012 783

4 012 691 PTIE  
Sup: 5 103,4 m<sup>2</sup>

4 012 690

4 012 779

*Plat 411*

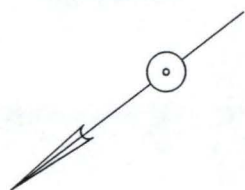
4 014 625

4 012 691 PTIE  
Sup: 66 466,3 m<sup>2</sup>

*715460,7104 p.c.*

*ou 16,43471756 p.c.*

CHEMIN DE LA GRANDE-ANSE  
4 014 625



LÉGENDE:

- EMPRISE CHEMIN DE FER (30m)
- EMPRISE SERVICE (20m)

LOT: 4 012 691  
 PROPRIÉTAIRE: ALLYRE GAGNON  
 CONTRAT: #272 920

PLAN MONTRANT L'EMPRISE PROJETÉE

SAGUENAY, LE 5 DÉCEMBRE 2011

CADASTRE: DU QUÉBEC

PAR ORIGINAL SIGNÉ

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: DE CHICOUTIMI

JEAN-PIERRE SIMARD  
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

MUNICIPALITÉ: VILLE DE SAGUENAY

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

EMISE LE 09, 12, 2011

LOT(S): 4 012 691

*J.P. Simard*  
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

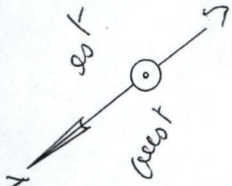
PLAN #8-1

ÉCHELLE: 1:4000 (S.I.)

MINUTE: 10743

DESSIN: MA20A11C2

4 012 618



1-2-3-4 = 792363 m<sup>2</sup>  
 au 852920.46 m  
 au 19.58 aères

4 012 685  
 PTIE  
 S: 44 444,4 m<sup>2</sup>

4 012 684  
 PTIE  
 S: 19 735,0 m<sup>2</sup>

4 012 685  
 S: 10 270,1 m<sup>2</sup>

4 012 684  
 PTIE  
 S: 4 786,8 m<sup>2</sup>

H/5

H/6

H/7

4 012 686

4 012 683

Ferme Pombel  
 bulard

4 012 685  
 PTIE  
 S: 178 603,4 m<sup>2</sup>

4 012 684  
 PTIE  
 S: 83 089,5 m<sup>2</sup>

1922533.9 m<sup>2</sup>  
 au  
 44.13 aères

894397.2 m<sup>2</sup>  
 au 20.53 aères

Riside 64.66 aères

CHEMIN DE LA GRANDE-ANSE  
 4 014 625

LÉGENDE:

- EMPRISE CHEMIN DE FER (30m)
- EMPRISE SERVICE (20m)

LOT: 4 012 684 ET 4 012 685  
 PROPRIÉTAIRES: ALLYRE GAGNON  
 CONTRAT: #272 920

PLAN MONTRANT L'EMPRISE PROJÉTÉE

CADASTRE: ..... DU QUÉBEC.....

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: ..... DE CHICOUTIMI.....

MUNICIPALITÉ: ..... VILLE DE SAGUENAY.....

LOT(S): ..... 4.012.684. ET. 4.012.685.....

..... SAGUENAY, LE 5. DECEMBRE. 2011.....

PAR ..... ORIGINAL SIGNÉ  
 JEAN-PIERRE SIMARD  
 ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL  
 ÉMISE LE 09/12/2011

*J.P. Simard*  
 ARPENTEUR-GÉOMÈTRE